

Déclaration lue au CT DGAC du 9 juin 2021

Nous souhaitons tout d'abord saluer la qualité du dialogue social organisé par la sous-direction du personnel sur le dossier de la mise en oeuvre d'une nouvelle étape dans la normalisation du télétravail. Ce sujet est au coeur des pratiques liées à l'organisation du travail.

La pandémie aura au moins eu ce mérite : avoir été plus efficace que 15 ans d'études et discours de la CFDT en faveur d'un déploiement massif du télétravail au sein de nos services. Bien que précipitée, la mise en place du télétravail a maintenant fait ses preuves et ouvert l'univers des possibles.

Mais ce qui compte c'est le résultat, et la note de gestion, la charte et les annexes présentés ce jour constituent un résultat tangible et qui va dans le bon sens.

Par nature, ce dossier du télétravail est un dossier vivant. A l'heure où nous en discutons, les partenaires sociaux sont engagés au niveau interministériel dans la négociation d'un accord. Cet accord, s'il aboutit comme nous l'espérons à la fin de ce mois à une signature par une majorité d'organisations syndicales représentatives, devrait produire des effets sur lesquels l'administration n'a pas souhaité s'exprimer à la DGAC, ou bien de manière trop timide :

- Au premier chef, la question de la **participation financière de l'employeur**. Parler d'argent n'est pas tabou et la CFDT prétend obtenir l'engagement de la Direction de la Fonction publique pour une prise en charge forfaitaire des frais engagés dans le cadre du télétravail. De ce point de vue, la proposition d'une note de gestion constitue aujourd'hui un cadre favorable aux ajustements qui seront rendus nécessaires en cas de conclusion d'un accord interministériel.
- Deuxièmement, l'**accès des cadres au télétravail**, en tant que bénéficiaires. La CFDT a conscience qu'il ne s'agit pas d'un chapitre facile. Il faut cependant sauter le pas : le management à distance, ça fonctionne. Et les réserves systématiques et de principe de l'administration à ce sujet doivent être levées, tout particulièrement dans un contexte de restructurations qui vont fortement solliciter l'encadrement.
- Troisièmement, la mise en oeuvre : le principe d'une campagne annuelle est parfaitement compréhensible, mais le tuilage avec la période exceptionnelle de crise sanitaire dont nous espérons voir le bout d'ici septembre constitue un objectif que nous souhaitons commun : il faut que les agents qui le souhaitent et dont les fonctions le permettent puissent accéder aux nouvelles modalités de télétravail dès la rentrée. Et pas seulement en Centrale. Il y a donc **urgence à la mise en oeuvre**.
- Mais ce ne sont pas les seuls points sur lesquels il conviendra de rester actifs : achèvement dans des délais brefs du **déploiement des outils** de télétravail dans

l'ensemble de la DGAC, constitution éventuelle de réseaux de pairs formalisés, nomination de référents, déploiement de formations, attention particulière aux effets potentiels d'un télétravail mal calibré sur la santé des agents sont autant de thèmes sur lesquels il est souhaitable de porter le regard.

Ces éléments, et l'engagement que nous demandons aujourd'hui à la DGAC de s'adapter sans tarder au cadre interministériel qui s'annonce constituent pour la CFDT la condition d'un vote positif sur les textes aujourd'hui présentés.

C'est pourquoi notre demande expresse sera :

- un engagement de la DGAC d'**adapter**, dès toute nouvelle parution de texte impactant l'exercice du télétravail dans la Fonction publique, son **appareil réglementaire au nouveau cadre**, en y associant les organisations syndicales représentatives ;
- l'organisation d'une campagne de mise en oeuvre du télétravail permettant sa **mise en place** dans les services de la DGAC dès le début du mois de **septembre 2021**.
- la mise en place immédiate d'un groupe d'échanges autour de la **mise en oeuvre du télétravail des cadres** à la DGAC : compte tenu des réticences exprimées, un message volontariste sur ce sujet est aujourd'hui indispensable.
- équiper les agents avec un **matériel adéquat** notamment en terme de téléphonie, ce qui nécessite de ne pas écarter par principe la dotation en webphone.

Je vous remercie de votre écoute.

Jean-Christophe Saluste, Secrétaire Général du SPAC-CFDT